



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

20 août 2021

Dispositif cantonal de sauvetage hélicoptéré

Evaluation des besoins réalisée par l'Organisation cantonale valaisanne des secours

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) met en consultation auprès des parties concernées un rapport portant sur l'évaluation des besoins du dispositif de sauvetage hélicoptéré. Cette évaluation, réalisée par l'Organisation cantonale valaisanne des secours, montre que le dispositif actuel suffit à répondre aux besoins. Elle est établie conformément aux exigences de la loi sur l'organisation des secours sanitaires révisée en 2017 et constitue la première étape de la procédure de planification.

Conformément à la loi sur l'organisation des secours sanitaires révisée en 2017, le dispositif des secours préhospitaliers doit être périodiquement évalué et adapté de manière à suivre l'évolution des besoins. Le Tribunal fédéral, dans son arrêté du 21 août 2020 concernant le recours d'Héli-Alpes, a également demandé au canton de procéder à un appel d'offre selon la procédure de planification prévue par la loi cantonale.

En ce qui concerne le dispositif cantonal de sauvetage hélicoptéré, la première étape de planification a été lancée avec une évaluation des besoins réalisée par l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS). Selon les besoins identifiés, une adaptation du dispositif actuel n'est pas nécessaire pour la très haute saison (hiver), la haute saison (notamment l'été) et la basse saison.

Cette évaluation est mise en consultation durant août et septembre 2021 auprès des différents partenaires. Au terme de la procédure de consultation, le Conseil d'Etat arrêtera la planification du sauvetage hélicoptéré en tenant compte des remarques formulées. Sur cette base, l'OCVS effectuera les appels d'offres au début de l'année 2022 et attribuera les mandats durant l'été 2022.

Les personnes intéressées ont la possibilité de faire parvenir les observations, remarques et propositions uniquement sur l'évaluation des besoins du dispositif cantonal de sauvetage hélicoptéré d'ici au 30 septembre 2021. Les informations sont disponibles sur le site internet du Service de la santé publique à l'adresse suivante : www.vs.ch/fr/web/ssp/planification-des-secours.

Personnes de contact

Mathias Reynard, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,
027 606 50 90

Victor Fournier, chef du service de la santé publique, 078 722 38 83

